

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE ROIFFIEUX

Séance du **24 avril 2012**

Avant le début de la séance Monsieur SITZIA Eric souhaite prendre la parole afin de lire un communiqué.

Dans ce communiqué, Monsieur SITZIA déplore le manque de communication vis-à-vis des élus concernant le problème de contamination de l'eau potable qui a touché la commune en fin de semaine précédente.

En effet, il aurait souhaité que tous les conseillers soient prévenus de ce problème dès le vendredi soir afin de pouvoir répondre aux interrogations de la population.

Selon lui, ce manque d'information lui a été préjudiciable, car il n'a pu répondre aux questions des personnes présentes au marché aux fleurs qui avait lieu le samedi 21 avril sur la commune.

En conclusion de ce communiqué Monsieur SITZIA annonce qu'il démissionne de sa fonction de conseiller municipal de la commune.

Suite à cette déclaration, monsieur le Maire, avoue qu'il peut comprendre le ressenti exprimé par monsieur Sitzia, mais qu'il reste néanmoins surpris par une telle décision, par sa soudaineté, cependant il la respecte, en l'invitant à réfléchir encore.

Dans un souci de clarification, monsieur le Maire rappelle le contenu de la demande formulée dans la télécopie émanant de l'Agence Régionale de Santé, tombée en mairie le vendredi 20 Avril à 15h59. Il souligne que les établissements à risques ont été prévenus immédiatement, que des affiches ont été posées, sur la voie publique, dans les commerces, et à la pharmacie, afin de répondre à la demande de la préfecture et de limiter les risques potentiels.

Mr le Maire précise aussi qu'il s'est immédiatement rapproché du Syndicat Cance-Doux et de la SAUR, destinataires de la télécopie et respectivement, propriétaire et gestionnaire du réseau concerné, ceci afin de connaître le périmètre affecté et les actions envisagées.

L'origine et l'ampleur de la contamination étant encore inconnues, en vertu du principe de précaution, « *l'interdiction de consommer l'eau sauf après ébullition durant 10 minutes* » a été étendue à l'ensemble des abonnés. La SAUR, via le système de télécommunication de son choix, s'est engagée à transmettre l'information le soir même à chaque abonné. Vers 20 h, un message téléphonique a en effet été diffusé par ses soins. Il semblerait que certains ne l'aient pas reçu, monsieur le Maire a fait remonter l'information auprès de la SAUR. Il précise également que dès de 8h le samedi matin, de nombreux appels sont parvenus en mairie et que les services ont communiqué toutes les précisions ou informations en leur possession, à celles et ceux qui l'ont demandé.

Les membres du conseil municipal regrettent la démission de Monsieur Sitzia, eux aussi auraient aimé être informés ou réunis le vendredi soir pour aborder ensemble ce problème. Compte tenu du peu d'élément en sa possession, monsieur le Maire a préféré attendre le lendemain matin, pour transmettre à chacun un mèl sur lequel figurait les derniers éléments connus. Cependant, monsieur le Maire entend la demande des conseillers, il comprend leur frustration et en prend acte, il espère

aussi et surtout, qu'une situation similaire ne se reproduira pas. Il remercie le personnel communal, pour sa précieuse et efficace collaboration.

Monsieur Sitzia prend congé de l'assemblée à 20h 45

L'an deux mil douze et le vingt quatre avril à 20 heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Maurice BERCHU**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs AUBERT Jocelyne, BOROT Valérie, CHAMBON Martine, CHAZOT Franck, CLAVIER Philippe, CLEMENT Nathalie, DELORD Christophe, FAURIE Christophe, FROMENTOUX Chantal, GOUDARD Thierry, HEYRAUD Gérard, JAMONAC Claude, MARTEL Danièle, MAULARD Alain, MICHAUD Françoise, PASCAL Joël, POIX Christèle, RACAMIER Nathalie, TETE Jean Louis.

Absent ayant donné pouvoir : GRENIER Françoise (M. TETE Jean Louis)

Absent excusé :

Arrivée en cours de séance :

Secrétaire de séance : Mme BOROT Valérie.

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le mardi 17 avril 2012.

2012.04.01 – SALON DU LIVRE 2012-

Monsieur le Maire informe le conseil que lors du Salon du Livre du 31 Mars 2012, de nombreux auteurs ont accepté de participer à cette manifestation.

Il propose au conseil municipal de prendre à la charge de la commune leurs frais de déplacements ainsi que leurs interventions.

Cet accord n'ayant pas été conventionné, il est nécessaire que le Conseil municipal valide ce principe afin de procéder au remboursement de ces frais.

Monsieur le Maire présente aux conseillers la répartition de ces remboursements et sollicite leur accord :

1- <u>ANIMATIONS</u>	
Geneviève BRIOT :	180.00 €
SHIMA Creations	200.00 €
Robert AYATS	120.00 €
VEYRE-SERRE Agnès :	60.00 €
Sylvie RIPOCHE	210.00 €
CHARLAT Benoit	180.00 €
Total payé	950.00 €

2- INDEMNITES KILOMETRIQUES

AYATS Robert	62.30 €
BRIOT Geneviève	79.00 €
POIRE GUALLINO	95.36 €
PASCAL Joël	37.00 €
SHIMA Creations	7.04 €
GAUTIER Vanessa	64.64 €
Total Payé	344.64 €

Le montant global des dépenses est de 1 294.64€.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **approuve le remboursement des frais des intervenants pour le salon du livre 2012.**

Présents : 20

Votants : 21

Pour : 21

2012.04.02– BONS D'ACHAT DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que le personnel des filières technique et médico sociale de la mairie bénéficie d'une participation pour l'achat de vêtement de travail.

Aussi, en application de l'article 111 de la Loi n° 84-53 portant statut de la fonction publique territoriale et compte tenu du fait que cette prestation était appliquée avant le 26 janvier 1984, il propose de maintenir le système aux conditions existantes.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de reconduire les attributions vestimentaires au personnel et de fixer les montants suivants :

Service technique municipal :	210 € par agent
Restauration	110€ par agent
Entretien des locaux, : Atsem	70 € par agent

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **adopte les montants présentés par Monsieur le maire.**

Présents : 20

Votants : 21

Pour : 21

2012.04.03– INDEMNITES FOFAITAIRES POUR ELECTIONS

En référence à l'arrêté ministériel du 27 février 1962 modifié, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections à Mademoiselle Pauline ACEDO, attachée territoriale, pour sa participation aux élections présidentielles et législatives.

Monsieur le maire propose de fixer l'indemnité forfaitaire à 200€ par jour d'élection.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **approuve le montant de l'indemnité forfaitaire à 200€ par jour d'élection.**

Présents : 20

Votants : 21

Pour : 21

2012.04.04– AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES PUBLICS CONCERNANT LA RENOVATION DU COMPLEXE SPORTIF DE LA GARDE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que lors du conseil municipal en date du 25 octobre 2011 les lots 6 et 7, relatifs aux sols sportifs et à l'équipement sportif ont été classés sans suite dans le cadre du marché public de rénovation de la Salle de la Garde.

Suite à ce classement un nouvel appel d'offres a été lancé auquel a été rajouté un lot 8, peintures extérieures.

La commission d'appel d'offres, régulièrement convoquée a procédé à l'ouverture des plis, le vendredi 13 avril 2012 à 14h00.

La commission d'appel d'offres, régulièrement convoquée s'est réunie le lundi 23 avril à 14 heures 15, afin d'établir un classement des offres et donner un avis à la personne responsable du marché.

Monsieur le maire propose aux conseillers de retenir les offres suivantes pour chaque lot :

Lot 7 équipements sportif : Entreprise Fooga: 10.465.70 € HT

Lot 8 peinture extérieure : Entreprise Fombonne : 6 114€ HT.

Concernant le lot 6 des précisions techniques sont nécessaires son attribution sera proposée lors du prochain conseil.

Les conseillers sont invités à choisir les entreprises et autoriser monsieur le maire à signer les marchés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

-Autorise monsieur le maire à signer l'ensemble des marchés.

Présents : 20

Votants : 21

Pour : 21

2012.04.05– EMPLOI SAISONNIER

En vue du remplacement des agents titulaires pendant les congés du personnel des services techniques, Monsieur le maire propose de recruter un emploi saisonnier
Du 18 juin 2012 au 31 août 2012

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Autorise le recrutement d'une personne correspondant au profil souhaité
-Autorise monsieur le maire à signer le contrat

Présents : 20

Votants : 21

Pour : 21

2012.04.06– REVISION DU LOYER DE L'AUTO-ECOLE

Monsieur le maire rappelle au conseil que la commune loue un local commercial à Monsieur Delattre pour l'exercice de son activité professionnelle.

Le contrat de bail professionnel prévoit une révision annuelle au 1^{er} avril, en fonction de l'évolution de l'indice INSEE de la construction. Pour mémoire le montant mensuel du loyer était de 380€.

Monsieur le maire propose de fixer le nouveau montant du loyer à 395.82€ HT € par mois et ceci à compter du 1^{er} avril 2012.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Autorise l'augmentation du loyer de l'auto-école.

Présents : 20

Votants : 21

Pour : 21

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe le conseil municipal, qu'il a reçu un courrier de Monsieur Michud par lequel il demande la participation financière de la commune pour une

extension éventuelle du réseau de gaz naturel route de la Maladière, ceci afin de raccorder son habitation à celui-ci. Selon monsieur Michud, d'autres habitations pourraient être intéressées.

Monsieur le Maire rappelle qu'à ce jour, les habitations ou établissements qui sont alimentés en gaz naturel, ont été raccordés au réseau mis en en place, financé et exploité par GRDF, en aucun cas la commune n'a participé à leur financement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

**Souhaite conserver la même ligne de conduite que par le passé.
Emet un avis défavorable à la demande de Monsieur Michud**

Présents : 20

Votants : 21

Pour : 21

Monsieur le maire rappelle aux conseillers qu'un arrêté préfectoral interdit tout feu de végétaux et de déchets verts pour les particuliers étant donné que la commune peut avoir accès à la déchèterie intercommunale. Seuls les agriculteurs et les forestiers dans le cadre de leur profession peuvent obtenir de la part de la mairie une dérogation pour ce type d'activité.

Monsieur HEYRAUD informe le conseil municipal que la vente de lots de bois en faveur des particuliers a eu un très grand succès, tous les lots ont été attribués à des personnes résidents sur la commune.

Monsieur HEYRAUD informe les conseillers des travaux en cours :

- Goudronnage route du Bachas, début route du pont de Lignon, route de Brogieux
- Route de la Chomotte : travaux de captage jusqu'au Bachas.

Monsieur JAMONAC informe que les enfants du CME sont allés visiter le centre de revalorisation de Saint Barthélémy de Vals.

Monsieur MAULARD informe le conseil municipal que les pompiers de Roiffieux ont effectué un contrôle sur l'ensemble des bornes incendies de la commune. Il est probable que l'eau soit un peu trouble suite à cette vérification.

Monsieur PASCAL tient à remercier le personnel communal, les bénévoles de la bibliothèque ainsi que les coquelicots réfoaliens pour leur participation au salon du livre 2012.

Madame MICHAUD fait par au conseil du compte rendu du conseil d'administration de l'office du tourisme d'Annonay, une borne interactive est mise à disposition du public lorsque l'office est fermée.

De plus le 13 juillet sera retransmis sur écran géant l'arrivée du tour de France

Monsieur DELORD informe le conseil municipal que des panneaux ont été placés dans la commune afin que les associations puissent faire part de leurs manifestations

Levée de séance 22h20.